

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017

N° 17-06-08

OBJET :
Equipement informatique
de la crèche et du RAMPE
– Demande d’aide
financière.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2017
Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA CRECHE ET DU RAMPE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Joëlle VILLEMAGNE, adjointe aux affaires sociales, présente une demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF de la Loire pour l'équipement informatique de la crèche et du relais assistantes maternelles en logiciels de gestion, suite à la reprise effective de la compétence petite enfance par la commune au 1^{er} juillet 2017.

En effet jusqu'au 30 juin, l'association du multi accueil les Petits Galopins et le Rampe de Saint-Galmier disposent du logiciel Noé en réseau sur l'ensemble du territoire de l'ex-CCPSG.

Il est donc nécessaire d'équiper ces structures d'un nouvel outil informatique et de récupérer les données en local pour le 1^{er} juillet.

Le devis présenté par la société AIGA pour le logiciel Noé avec un module crèche, un module RAM, et des accès distants, s'élève à un montant total TTC de 5 064 euros.

Madame VILLEMAGNE précise que la CAF soutient le financement des équipements informatiques des structures petite enfance à hauteur de 80% dans le cadre du financement PSU.

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'engager cette opération d'investissement et d'autoriser le maire à signer le contrat avec la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'équipement informatique de la crèche et du RAMPE de Saint-Galmier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la CAF.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juin 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.